

Ma consultation médicale à distance (Téléconsultation Prédice)

L'objectif de ce document basé sur les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS, Mai 2019) est d'informer le patient de l'intérêt et des modalités pratiques associées à une consultation médicale à distance (dite téléconsultation) sur la plateforme sécurisée Prédice.



Pourquoi une téléconsultation ?

- Pour m'éviter un déplacement
- Pour consulter plus rapidement
- Parce que ma situation médicale le permet



Mes droits et la sécurité de mes données

- Mon consentement est nécessaire pour la téléconsultation
- Le secret médical est assuré
- Mes données personnelles sont protégées



Quel est l'équipement nécessaire ?

- Un ordinateur, une tablette ou un smartphone équipé(e) d'une caméra pour la vidéotransmission
- Une connexion internet avec un débit adapté



Comment payer et être remboursé ?

- La téléconsultation est facturée par le médecin téléconsultant de la même façon qu'en face-à-face
- Les modalités de remboursement sont les mêmes que pour une consultation classique



Comment se déroule une téléconsultation ?

Avant la téléconsultation :

- Je dispose de toutes les informations pour me connecter (e-mail de telemedecine@predice.fr)
- J'ai mes documents médicaux à proximité
- Je suis dans un lieu calme

A l'heure du rendez-vous :

- Je me connecte à la plateforme sécurisée Prédice (grâce au lien reçu par e-mail)
- Je me place face à la caméra
- Je vérifie que je vois et que j'entends bien mon médecin
- Je parle assez fort
- À l'issue de la téléconsultation : mon médecin m'informe de la suite de ma prise en charge

Plus d'information sur www.has-sante.fr